



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 septembre 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 8 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 septembre 2003

**Coulée Verte : Demande de subventions pour le programme 2004-  
2006 de la Coulée Verte au titre des fonds structurels européens**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint* :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2003**

DELIBERATION D20030370

**AMERU**

**Coulée Verte : Demande de subventions pour le programme 2004-  
2006 de la Coulée Verte au titre des fonds structurels européens**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Sèvre Niortaise constitue pour Niort et l'ensemble du Marais poitevin, un territoire d'intérêt paysager et patrimonial remarquable. Cet espace, fragile et longtemps délaissé est victime de différentes perturbations qui altèrent la qualité de son environnement mais fonde dans le même temps par sa diversité la richesse du paysage niortais.

Soucieuse d'aider à le découvrir et à le protéger, la Ville de Niort a lancé en 1987, le projet de la Coulée Verte, véritable reconquête de la Sèvre niortaise depuis Surimeau, en amont, jusqu'aux limites de Magné en aval, qui, après avoir façonné la cité, avait fini par être délaissée. Il s'agissait alors d'aménager ses berges, ses quais et ses chemins de halage pour pouvoir pleinement en profiter comme ils l'étaient autrefois tout du long de la Sèvre navigable.

Les premiers aménagements réalisés dans les années 90 ont concerné le centre urbain de Niort. Ils ont consisté à réhabiliter les quais, à poser des passerelles, à aménager le Moulin du Roc, l'îlot Saint Jean, les jardins du Fort-Foucault, et enfin à mettre en lumière l'ensemble du site. Le réaménagement du parc de Pré Leroy ayant mis le point final à cette étape primordiale.

Depuis, le projet a quitté le centre-ville pour envisager l'aménagement d'une très longue partie de la Sèvre, de la cale du Port, au départ des quais de Belle-Ile et Métayer, jusqu'à la Roussille, Chey et aux limites de Magné, c'est à dire tout du long de la Sèvre navigable. Pour que l'aménagement des 17 kilomètres de berges progresse de façon cohérente, le début des années 2000 a été largement consacré à l'appropriation par les pouvoirs publics des terrains et parcelles constituant les 6 mètres de berges nécessaires à la poursuite du tracé.

Parallèlement, le chantier en lui-même s'est concentré légèrement en aval de la cale du Port, là où la Ville a acheté deux moulins, témoignages précieux du passé patrimonial et économique de Niort : celui de Bouzon, en contre-bas de la rue du Bas-Sablonnier, et celui de Comporté, plus en aval, en bordure du quartier de la Tour-Chabot. Autour de ces deux édifices remarquables, le projet a pris une dimension particulière en concevant des sentiers aménagés plus que de simples cheminements. Trois passerelles, les plus importantes du projet global qui en comptera 10 au total, ont été réalisées à proximité des deux moulins pour franchir le bras de la Sèvre et rattraper la partie de cheminement restant à aménager sur l'îlot de Belle Ile (entre Bouzon et Comporté) prévue pour 2003.

Pour les années 2004 à 2006, la Coulée Verte poursuit son chemin à partir du Pont de la Belle Etoile jusqu'aux limites de Magné et compte ainsi rejoindre et s'inscrire dans le dispositif du Plan Vélo mis en place par le Conseil Général. Plus qu'un nouveau cheminement, la Coulée Verte doit faire partie intégrante du Plan Vélo et par là même s'ancrer plus largement dans le dispositif régional et national du Véloroute Voie Verte.

Au travers ce programme, la Ville de Niort, maître d'ouvrage, en concertation avec ses partenaires entend d'une part revaloriser l'espace Sèvre niortaise en proposant un cheminement de découverte et de sensibilisation à l'environnement ; d'autre part, elle souhaite proposer une offre aux populations locales et touristiques adaptée et de qualité. Pour cela, l'intégration de ce projet au dispositif du Plan Vélo du Marais Poitevin s'impose pour une cohérence locale identifiée et identifiable par tous.

La mise en œuvre du projet consiste à favoriser les circuits de découverte du milieu naturel et urbain en :

- réalisant une liaison verte entre le centre de Niort et le Marais poitevin pour faire de la ville « la porte du Marais » et intégrant la Coulée Verte au Plan Vélo
- créant des lieux de sensibilisation à l'environnement : information sur la sauvegarde de la faune (notamment ornithologique) et de la flore et permettant la pratique de loisirs de sport-nature : vélo, pêche...
- offrant des outils d'accompagnement : aires de stationnement, aires de pique-nique et canalisant les usagers : signalétique de l'itinéraire...
- mettant en synergie tous les prestataires concernés : restaurateurs, loueurs de matériels, prestataires de loisirs sportifs...
- mettant en place un programme de gestion et d'entretien pour offrir tout au long de l'année une prestation de qualité dans la perspective d'une gestion adaptée du milieu

Enfin, un maître mot guidera toutes les actions pour la mise en œuvre de ce programme, c'est **la qualité** de toutes les prestations :

- confort des usagers tant en ce qui concerne la réalisation du projet que l'entretien
- recherche d'intégration du projet dans le milieu tant urbain que naturel
- sécurisation des itinéraires (éviter les conflits d'usage)
- cheminement adapté aux attentes de tous les publics (sportifs, familles, pédagogiques...) et de toutes les pratiques

(pédestres, cyclotouristes...)

- gestion adaptée à la protection du milieu

Cette partie aval de la Sèvre, est inscrite dans le zonage Objectif 2 des Fonds Structurels européens et peut donc, à ce titre, prétendre à des aides de l'Europe sur la mesure 12 du FEDER qui font l'objet de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider le dossier de demande de subventions ci-annexé ;
- solliciter auprès des différents partenaires (Europe, Région, Département...) les subventions nécessaires au financement du projet de la Coulée Verte ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents à intervenir.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Amaury BREUILLE**

[Ordre du jour](#)